Envoyé en préfecture le 09/07/2024
Reçu en préfecture le 09/07/2024
Publié le
ID : 083-218300929-20240704-DEL62_2024-DE

Mairie de Pignans **EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES**
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du VAR *----------*

Arrondissement de BRIGNOLES ***DEL . 62/2024***

Nombre de Membres *L'An deux mil vingt-quatre, le 4 juillet,*
<u>En exercice</u> : 25
<u>De Présents</u> : 20
<u>De votants</u> : 25

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

<u>Etaient présents</u> : M. ADAM Stéphane ; M. AIGUESPARSES Cédric ; M. ARCUCCI Patrick ; M. BENEDETTO Nicolas ; Mme BOUCHER Julie ; M. BRUN Fernand ; M. BUCAIONI Claude ; M. CAMARA Célestin ; Mme DUPONT Karine ; M. FRELIER Laurent ; Mme GACNIK Marie-France ; M. HERAUD Jean-François ; Mme MARTIN Pascale ; Mme NICODEMO Mélissia ; Mme PRUNET Sophie ; M. ROSSI Patrick ; Mme SCOTTO Fabienne ; Mme TASSY Jacques ; Mme TROISI Valérie ; Mme YZQUIERDO Laurence

<u>Procurations</u> :
Mme AURIOL Anne donne pouvoir à M. ROSSI Patrick
M. FERRARI Fabien donne pouvoir à Mme SCOTTO Fabienne
M. HURET David donne pouvoir à M. BRUN Fernand
M. SEIGNOBOS Jean-Luc donne pouvoir à M. HERAUD Jean-François
Mme THIERRY Martine donne pouvoir à Mme BOUCHER Julie

<u>Etaient absents excusés :</u> NÉANT

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, M. FRELIER Laurent ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Envoyé en préfecture le 09/07/2024
Reçu en préfecture le 09/07/2024
Publié le
ID : 083-218300929-20240704-DEL62_2024-DE

ADHESION AU DISPOSITIF DE SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCELEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES CONFIE AU CENTRE DE GESTION (CDG83)

Monsieur le Maire expose que depuis le décret du 13 mars 2020, les collectivités doivent mettre en place un dispositif de gestion des signalements des situations de violence, discrimination, sexisme ou harcèlement sexuel ou moral ; avec une procédure d'accompagnement des agents victimes et d'alerte des autorités compétentes pouvant traiter ces situations.

Le décret prévoit la possibilité que ce dispositif soit confié au Centre de gestion. Ce dernier l'a mis en place en 2022 sans surcoût pour les communes en l'incluant dans la cotisation obligatoire des collectivités.

Le CDG 83 a adressé en ce sens une convention cadre aux collectivités désireuses d'y adhérer. Elle décrit le contenu du dispositif (procédure de recueil des signalements, procédure d'orientation des agents témoins ou victimes), les personnes concernées (élus, agents, élèves ou étudiants en stage dans la collectivité, les personnels d'entreprises extérieures intervenants), le recueil de signalement (modèle de fiche de signalement, prises de contacts …), les suites données aux signalements, les informations des agents sur ce dispositif, les garanties offertes par le dispositif, et les interventions complémentaires possibles (options sur devis dont le coût journalier est de 500€ pour notre collectivité : médiation, enquête administrative).

Durée de la convention : 1 an.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique,

VU l'avis du Comité Social Territorial du 24 juin 2024,

ET APRES en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 09/07/2024
Reçu en préfecture le 09/07/2024
Publié le
ID : 083-218300929-20240704-DEL62_2024-DE

DECIDE

Article 1 :

D'ADHERER au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.

Article 2 :

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention s'y rapportant.

FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus
AU REGISTRE sont les signatures
POUR COPIE CONFORME

VOTÉE A L'UNANIMITÉ :

POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
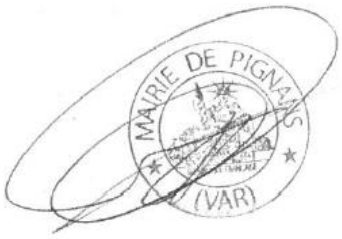
BRUN FERNAND
Maire de PIGNANS